Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_062-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 29 juin 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-062
	GRAND CYCLE DE L'EAU	
Prévention des innondations		
Objet : Commune de Bobital – Attribution et signature du marché relatif aux travaux de confortement de la digue – route pour le barrage du Vieux Val		

Le lundi 29 juin 2026, à 18H, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17 – Procurations : 1 – Voix délibératives : 18

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Ronan TRELLU, Fabrice RIVALLAN, Denis GOUPIL

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration : Christelle GUINIO pouvoir à Mickaël CHEVALIER

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_062-DE

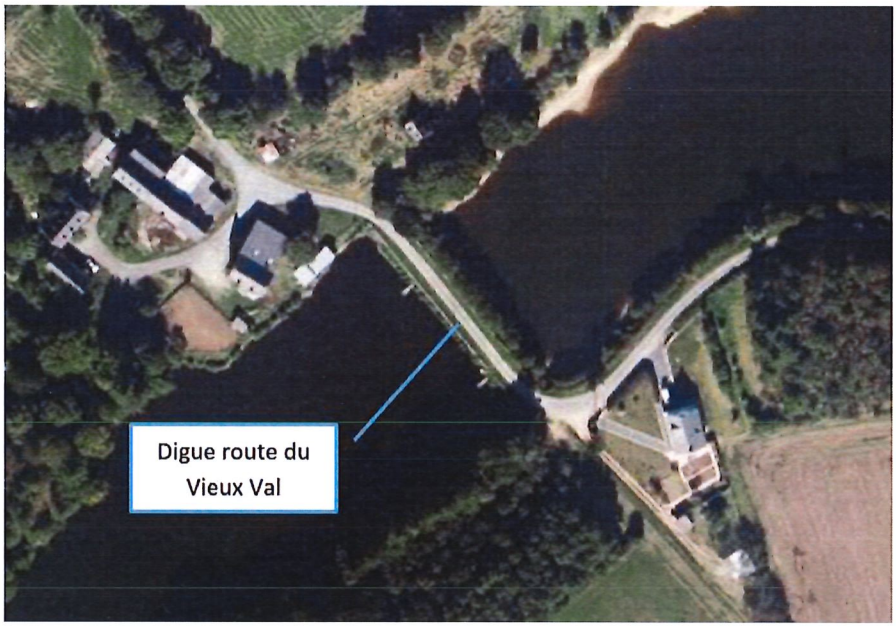
DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 29 juin 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-062
	GRAND CYCLE DE L'EAU	
Direction Pilotage administratif et Relations aux communes		
Objet : Commune de Bobital – Attribution et signature du marché relatif aux travaux de confortement de la digue – route pour le barrage du Vieux Val		

Rapporteur : Monsieur Ronan TRELLU

Le présent marché porte sur la réalisation de travaux de confortement de la digue de la route du vieux Val, à Bobital.

Ces travaux de confortement de la digue route du Vieux lancés par Dinan Agglomération, compétente en matière de distribution de l'eau potable et de l'assainissement, permettront de stabiliser l'ouvrage en amont de la retenue d'eau potable du Val.

La digue route du Vieux Val est implantée sur la commune de Bobital. Elle est située entre la retenue du barrage du Val en aval et les étangs du Vieux Val en amont.



Suite à plusieurs affaissements au niveau de la digue route et des effondrements sur le muret, un diagnostic structurel de cet ouvrage a été réalisé en 2024.

Le diagnostic et l'étude de stabilité appellent à réaliser des travaux de confortement en raison d'une problématique structurelle. Aussi, Dinan Agglomération a missionné le bureau d'études SAFEGE pour assurer la mission de maitrise d'œuvre des travaux de confortement de la digue route du Vieux Val.

Sur 2025, l'ensemble des études préliminaires ont été effectuées. La phase d'avant-projet a permis de définir précisément les travaux à engager.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_062-DE

Ainsi, les travaux à réaliser consistent à :

- Renforcer le talus côté aval en mettant en place une risberme,
- Redimensionner l'évacuateur de crue (remplacement des buses sous la route par un dalot d'ouverture 1,8 m par 0,8 m de hauteur),
- Remplacer la vidange de fond existante et condamner l'ancienne prise meunière,
- Déposer la prise n°2 et condamner la conduite associée.

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- La consultation n'est pas allotie,
- Le marché est décomposé comme suit en 3 tranches :

Type	Objet
Tranche ferme	Travaux de confortement de la digue route du vieux Val
Tranche optionnelle n°1	Evacuation des sédiments vers une installation de stockage des déchets (y compris analyse)
Tranche optionnelle n°2	Mise en place d'un batardeau en big bag côté aval

- Le marché est conclu pour une durée de 20 semaines décomposée en une phase de préparation de 8 semaines et une phase d'exécution de 12 semaines,
- Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le montant total des prestations est estimé à 538 700,00 € HT.

Compte tenu du montant estimatif, la procédure choisie est celle de la procédure adaptée ouverte.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 18 mai 2026 pour publication sur Ouest France 22 et sur le profil acheteur de Dinan Agglomération, Mégalis Bretagne, avec pour date limite de remise des offres le 12 juin 2026 à 12h.

Compte tenu des prestations demandées aux titulaires, il a été indiqué dans le règlement de consultation que les offres seraient analysées au regard des critères pondérés de la manière suivante :

Critères	Total (en points)
1-Valeur technique (apprécié au regard du mémoire technique et environnemental)	50
1.1-Méthodologie de préparation du chantier (dossier d'exécution et organisation de l'intervention), d'exécution des travaux, organisation de l'intervention en fonction des contraintes du site, vigilance sur la protection de la ressource en eau	*25*
1.2-Moyens en personnel et en matériel prévus pour le chantier, organisation de la qualité et des contrôles	*10*
1.3-Pertinence du planning proposé et des délais détaillés	*10*
1.4-Moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène, la sécurité	*5*
2-Prix des prestations (apprécié au regard de l'acte d'engagement et de la	40

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_062-DE

décomposition du prix globale et forfaitaire - DPGF)	
3-*Performance en matière de protection de l'environnement* (apprécié au regard du mémoire technique et environnemental)	10
3.1 – Mesures de protection de l'environnement à mettre en place sur le chantier (en réponse aux objectifs fixés au CCTP)	7
3.2 - Mesures en matière de réemploi, réutilisation et recyclage des matériaux	3

Trois (3) soumissionnaires ont remis une offre dans les délais.

Au regard du rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à :

Attributaire	Montant € HT
COLAS (35)	Tranche ferme : 523 021 € HT Tranche optionnelle 1 : 9 200 € HT Tranche optionnelle 2 : 4 500 € HT Total : 536 721 € HT *soit 644 065,20 € TTC*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2026-052 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres,

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires au service de la commande publique de Dinan Agglomération.

Ainsi, considérant ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Attribuer le marché à l'entreprise COLAS (35) pour un montant de :
  - Tranche ferme : 523 021 € HT,
  - Tranche optionnelle 1 : 9200 € HT,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_062-DE

- Tranche optionnelle 2 : 4500 € HT,

Pour un montant total de 536 721 € HT soit 644 065,20 € TTC.

– **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant à signer ledit marché,

– **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de marché.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL,

Le Président

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.